

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil d'Administration de la Régie autonome  
du Conservatoire à Rayonnement Régional Maurice RAVEL  
Siège : 29 cours du comte de Cabarrus – 64100 BAYONNE

## SEANCE DU 26 SEPTEMBRE 2023

**PRESENTS** : M. CURUTCHARRY, Président ; Mmes CASTEL 1<sup>ère</sup> Vice-présidente, ECHEVERRIA 2<sup>ème</sup> Vice-présidente, BUTORI, LASSERRE, PINATEL ; MM. IBARBOURE, KORDIAN, MATON

**EXCUSÉS** : MM. ALDANA-DOUAT, ETCHEVERRY, BROUCARET

**POUVOIRS** : M. ALDANA-DOUAT à M. CURUTCHARRY, M. ETCHEVERRY à Mme CASTEL, M. BROUCARET à Mme BUTORI

**SECRETAIRE DE SEANCE** : Mme ECHEVERRIA

## O/J N° 7 – CRR : CONVENTION DE PARTENARIAT 23/24 AVEC ZTK

M. CURUTCHARRY présente le rapport suivant :

Mes chers Collègues,

Un partenariat avec l'association ZTK est engagé pour l'année scolaire 2023-2024, afin d'assurer :

- des ateliers de txalaparta, à destination des adultes en pratique amateur, ainsi que des élèves percussionnistes ou inscrits en 3<sup>e</sup> cycle musiques traditionnelles. Cela représente au total 24 heures facturées 60 euros TTC de l'heure.
- des ateliers de sensibilisation musicale au bénéfice d'un groupe d'adolescents orientés par l'Hôpital de Jour de Bayonne. Cela représente au total 37 heures facturées 60 euros TTC de l'heure.

*Fait et délibéré en séances les jours, mois et an que dessus, et le présent extrait certifié conforme au registre.*

Le Président,  
Anton CURUTCHARRY



Le projet est annexé à ce rapport.

Le conservatoire prendra en charge :

- La rémunération des 12 ateliers de txalaparta de 2h, soit 24 heures au total pour un montant total de 1 440 € TTC.
- La rémunération des 37 ateliers « sensibilisation musicale » de 1h, soit 37 heures au total pour un montant total de 2 220 € TTC.

Il est demandé au Conseil d'administration, après en avoir délibéré, d'habiliter Monsieur le Président à signer la convention de partenariat avec l'association ZTK pour l'année scolaire 2023/2024.

DONT ACTE